

# JE FAIS UN DON

LISTE MENÉE PAR  
JEAN-BAPTISTE HAMONIC

# VILLEPREUX

Naturellement!

MADAME  MONSIEUR

Prénoms \* : .....

Nom \* : .....

Nationalité \* : .....

N° \* : ..... Rue\* : .....

Code postal \* : ..... Ville \* : .....

Pays \* : .....

Téléphone \* : ..... E-mail\* : .....

## Choisir le montant de mon don\*:

Dans la limite de 4600 € par personne physique pour une même élection, tous candidats confondus

	20€	50€	70€	100€	500€	...€
Soit après réduction d'impôts	↓	↓	↓	↓	↓	↓
→	7€	17€	24€	34€	170€	...€

Pour chaque don effectué, un reçu fiscal vous sera remis ou envoyé avant le 22 mars 2020.

## Veillez lire et cocher les cases obligatoires ci-dessous \*

Je certifie sur l'honneur que je suis une personne physique et que le règlement de mon don ne provient pas du compte d'une personne morale (entreprise, association, collectivité...); que le paiement de mon don provient de mon compte bancaire personnel.

Je certifie sur l'honneur être de nationalité française ou résider fiscalement en France.

Signature \*

## Merci de renvoyer ce document

→ avec votre chèque libellé à l'ordre de « Monsieur Gérard PAUL mandataire financier de Jean-Baptiste HAMONIC »

→ à l'adresse « 14 Square Beethoven 78330 Fontenay Le Fleury »

Les données recueillies sur ce formulaire sont traitées par le mandataire financier de la campagne de Jean-Baptiste HAMONIC afin de gérer les informations relatives aux donateurs du mouvement et de permettre à l'équipe de « Villepreux Naturellement ! » de vous envoyer des communications politiques. Les informations marquées d'un astérisque sont obligatoires. L'absence de réponse dans ces champs ne permettra pas à « Villepreux Naturellement ! » de traiter votre demande. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de données vous concernant, ainsi que d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données. Vous disposez également de la faculté de donner des directives sur le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits en nous adressant votre demande accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité à l'adresse postale ou électronique suivante : Monsieur Gérard PAUL, Mandataire Financier de Jean-Baptiste HAMONIC, élections municipales Villepreux, mars 2020 - 14 Square Beethoven 78330 Fontenay Le Fleury et villepreux.naturellement@gmail.com. Ces dons sont versés au Mandataire Financier de Jean-Baptiste HAMONIC. L'article 26 de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique a modifié l'article L. 52-8 du code électoral : alors qu'auparavant, toute personne physique identifiée pouvait contribuer au financement des campagnes électorales dans la limite de 4 600 euros pour les mêmes élections, seules les personnes physiques de nationalité française ou résidant en France peuvent désormais verser un don à un candidat. Le don d'une personne physique consenti par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire et appuyés de leurs justificatifs peut ouvrir droit à un avantage fiscal. Les dons consentis par une personne physique sont limités à 4 600 euros pour une même élection, tous candidats confondus. Tout don supérieur à 150 euros (ou 18 180 francs CFP) doit être versé par chèque, virement, prélèvement automatique ou carte bancaire.